

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Le compte-rendu du 6 juin 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

I – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non-collectif

M. le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement au titre de l'exercice 2023, établis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville (S.I.A.E.P.A.).

Ces rapports comprennent d'une part les indicateurs techniques et d'autre part les indicateurs financiers approuvés par le Comité Syndical en date du 5 Juin 2024.

Les Membres du Conseil adoptent, avec douze voix pour et trois abstentions (Laurence APS, Bruno SCHNEIDER et Patrick VIANDIER), ces rapports annuels au titre de l'exercice 2023.

II – Rapport annuel d'activités et sur le prix et la qualité du service de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

1) Rapport d'activités

M. le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Ce rapport comprend les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2023 approuvé par le Conseil Communautaire en date du 17 juin 2024.

Les Membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, ce rapport d'activités de l'exercice 2023.

2) Rapport sur le service d'élimination des déchets

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers au titre de l'exercice 2023, établis par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Ce rapport comprend d'une part les indicateurs techniques et d'autre part les indicateurs financiers approuvés par le Conseil communautaire du 17 juin 2024.

Les Membres du Conseil à l'unanimité, adoptent ce rapport annuel au titre de l'exercice 2023.

III – Appel d'offres menuiseries de la Résidence les Chardonnerets

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 31 Mai dernier concernant l'appel d'offres concernant le remplacement des menuiseries à la Résidence les Chardonnerets.

Vu les résultats obtenus selon les différents critères, il est proposé de retenir l'entreprise suivante pour le lot unique pour la variante en PVC :

Entreprise Logi Habitat, sise ZA de la Briqueterie à Saint Jacques sur Darnétal pour un montant H.T. de 89 475,00 €.

Les Membres du Conseil à l'unanimité, décident d'attribuer le marché à l'entreprise précitée et donnent l'autorisation à M. le Maire de signer tous les documents afférents.

IV – Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le temps scolaire est réparti par dérogation en huit demi-journées au lieu de neuf comme le prévoit le décret du 24 janvier 2013. Afin de permettre la continuité de cette organisation, il est nécessaire de demander le renouvellement de cette dérogation pour trois ans. Actuellement les horaires scolaires sont répartis comme suit : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les Membres du Conseil à l'unanimité, sollicitent le renouvellement de cette dérogation.

V – Personnel communal – modification durée hebdomadaire

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2024.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 29,20/35ème et de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 35/35ème en raison de l'ajout des heures d'accueil de loisirs des mercredis en période scolaire et d'une semaine lors des vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et du printemps,

Après en avoir délibéré, le Conseil avec 14 voix pour et une abstention (Yves TERNON), décide :

- La suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe, catégorie C permanent à temps non complet à raison de 29,20/35ème.

- La création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe, catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35/35ème pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation de l'accueil périscolaire, de direction de l'accueil de loisirs des mercredis en période scolaire, d'une semaine durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver et du printemps et de quatre semaines durant les vacances scolaires en juillet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2024 :

Filière : animation,

Cadre d'emploi : adjoint d'animation,

Grade : adjoint d'animation principal 1ère classe :

- ancien effectif : un

- nouvel effectif : un

VI – Demande de subvention exceptionnelle séjour classe de neige

M. le Maire présente le projet de classe de neige organisée pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 dont le séjour est prévu entre le 13 et le 18 janvier 2025. A cet effet, une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 5 500 € est sollicitée, celui-ci correspondant au coût du transport.

Les Membres du Conseil à l'unanimité donnent un avis favorable pour l'attribution de cette subvention.

VII – Détermination des tarifs d'accueil de loisirs

M. le Maire rappelle que suite à la reprise des activités de l'accueil de loisirs des mercredis et petites vacances, il est nécessaire de déterminer les tarifs.

Le Conseil à l'unanimité, décide de fixer pour le centre de loisirs 2024 des mercredis et petites vacances, les nouveaux tarifs comprenant le déjeuner et le goûter.

VIII – Syndicat Départementale d’Energie 76 – proposition de participation à l’éclairage du château d’eau

M. le Maire informe les Membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal d’Assainissement et d’Adduction d’Eau Potable de la Région de Montville (SIAEPA) envisage une solution d’éclairage du château d’eau par des projecteurs installés au sol. Il serait envisageable de déposer une demande près du Syndicat Départemental d’Energie 76 pour la prise en charge d’une partie du coût. Dans ce cas, le montant restant dû s’élèverait à environ 5 000 €, le SIAEPA demande si cette dépense pourrait être répartie à 50 % entre la Commune et le Syndicat.

Sous réserve de la décision du Syndicat Départementale d’Energie 76, les Membres du Conseil, avec douze voix pour et deux abstentions (Laurence APS et Bruno SCHNEIDER), accepteraient la prise en charge des 50 % du montant restant dû soit environ 2 500 € pour la Commune.

IX - Questions diverses

Courrier de l’Education Nationale concernant l’extension des missions des accompagnants d’élève en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne. A cet effet, une convention devra être mise en place entre l’Education Nationale et la Commune.

De ce fait, l’enfant Shaïna TLICH bénéficie depuis la rentrée scolaire d’une aide de l’AESH pour la restauration scolaire.

Les Membres du Conseil accueillent favorablement cette information.

X – Pour Information

1) Pouvoir de police

Lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin concernant le pouvoir de police en matière de demande d’enseignes par les sociétés. Il est indiqué qu’en l’absence de l’unanimité pour le transfert de ce pouvoir de police du Maire vers l’Inter Caux Vexin, le Président renonçant à celui-ci, les communes seront obligées d’instruire les dossiers de demande d’enseigne.

2) Département

Le dossier de demande de subvention pour la modification de l’escalier de l’accueil périscolaire est complet et l’autorisation de démarrer les travaux a été donnée sans attendre la décision d’attribution.

3) Région Normandie

Courrier indiquant que vu l’impact à l’avenir des transitions énergétique, démographique, sociale et économique, la Région propose de réunir une fois par an tous les élus lors d’une Université des Territoires Normands. Ce qui permettra de faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux auxquels seront soumises les collectivités locales dans le futur. La première édition aura lieu le 20 mars 2025 à Deauville.

4) Département

Le Jury départemental du concours « Fleurissons la Seine-Maritime ! – Villes et Villages Fleuris » a décerné le prix d’excellence à notre Commune.

5) Accident

Le dernier week-end d’août, un véhicule a eu un accident Route du Bois Ricard terminant sa course dans une propriété privée. Le propriétaire de la maison a transmis un courrier afin de demander au Conseil ainsi qu’au Département de mener une réflexion concernant les problèmes de sécurité au niveau de ce carrefour. M. le Maire indique qu’il sollicitera la Commission départementale de sécurité pour étudier une éventuelle solution. De plus, le radar pédagogique situé Route de Duclair sera déplacé Rue de la Mairie pour inciter les automobilistes à respecter la vitesse.

6) Route de Duclair

La Direction des Routes indique que les travaux prévus Route de Duclair seront reportés en 2025, les crédits budgétaires 2024 étant insuffisants pour couvrir la dépense estimée à 150 000 €.

7) Remerciement

Mme Huguette HANGARD remercie le Conseil pour sa participation suite au décès de son mari.

8) Réfection des voiries

La demande de réfection de la deuxième partie de la Route du Cadran a été renouvelée auprès d’Inter Caux Vexin. De plus, le Chemin de la Mairie a été demandé.

9) Tesla

M. le Maire indique qu’il a rencontré la responsable de la Société Tesla dont la concession vient de s’installer sur la zone d’activités, Rue Albert Einstein.

10) Rue Pierre Gilles de Gennes

M. le Maire signale qu'il est intervenu avec M. FAUCON, responsable de la voirie d'Inter Caux Vexin, lors d'un incident Rue Pierre Gilles de Gennes. En effet, une remorque réfrigérée a perdu son réservoir de carburant (gas oil), déversant son contenu sur la chaussée. Afin de prévenir des risques de pollution, des agents de la Direction des Routes sont intervenus pour mettre en place des produits absorbants ainsi que des agents des services techniques de Maromme. Dans le doute qu'une coulée soit entrée dans le réseau d'eaux pluviales jusqu'au bassin de rétention, il a été nécessaire de faire intervenir la Société Halbourg pour vérifier qu'aucun hydrocarbure n'ait atteint le bassin. Les frais liés à cette intervention seront pris en charge en totalité par la Société de transport concernée.

XI – Tour de Table

Valérie BELLONCLE renouvelle sa demande concernant le petit pont situé entre la Rue de l'Eglise et le Val Fleury. M. le Maire lui indique qu'en raison des congés, le personnel technique n'a pu intervenir durant l'été mais que le nécessaire sera fait prochainement.

Isabelle MARLIER indique que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée. Cette année, l'effectif s'élève à 143 élèves répartis sur 6 classes. Dans le cadre de l'accueil périscolaire, Aude TERNOIS a été embauchée pour l'année scolaire. Le ludisport et le ludiculture devraient reprendre prochainement.

Elle informe qu'une société organise le 19 octobre prochain sur la Commune de La Vaupalière une soirée « escape game ». Sachant que le prix s'élève à 10 € par personne, les Communes de La Vaupalière et de Montigny ont décidé d'offrir les entrées pour les jeunes âgés entre 12 et 18 ans. Elle propose aux Membres du Conseil de participer dans les mêmes conditions pour les jeunes de la Commune. Le Conseil accepte cette participation.

Jean-Pierre LEFEVRE remercie le personnel communal pour l'aide apportée lors de la préparation de la Fête de la Saint-Jean. Il indique que l'année prochaine, celle-ci sera avancée aux 14 et 15 juin en raison de la Fête de la Musique.

Il indique les dates suivantes :

Noël des écoles : lundi 9 décembre

Repas du personnel : vendredi 6 décembre

Illuminations de fin d'année : entre le 2 décembre et le 6 janvier

Vœux du Maire : jeudi 2 janvier

Nouveaux habitants : samedi 11 janvier

Repas des Aînés : dimanche 9 mars

Concernant Shaïna TLICH, suite à la proposition de Yves TERNON, un courrier a été demandé à ses parents concernant leurs dépenses liées à son handicap. Il a été proposé aux différentes associations de participer si elles le souhaitent. La remise des dons sera effectuée lors d'une cérémonie organisée le 4 octobre prochain.

Patrick VIANDIER indique que l'accueil de loisirs s'est globalement bien déroulé. L'équipe a été appréciée par les enfants.

Il demande s'il serait possible de remettre les panneaux d'agglomération à l'endroit suite à plusieurs remarques. M. le Maire lui indique que le personnel technique interviendra.

Laurence APS demande l'avancement du dossier de permis de construire de la Société MARY (Range Rover). M. le Maire lui indique que la Direction des Routes a émis un avis défavorable vis-à-vis de l'accès proposé mais que le permis de construire est toujours en cours d'instruction.

Elle demande également s'il y a de nouvelles informations concernant la Ligne Nouvelle Paris Normandie notamment suite au refus exprimé par Valérie Péresse. M. le Maire lui indique qu'il a rencontré avec Isabelle MARLIER une personne d'un cabinet d'audit pour prendre en compte les propositions des différentes communes concernées par le projet. Ils ont sollicité d'être tenus informés du compte-rendu de cette réunion.

Elle précise que la foire aux gourmets se déroulera les 23 et 24 novembre prochains.

De plus, elle signale qu'une assemblée générale du Foyer Rural sera programmée prochainement.